

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 27 OCTOBRE 2009 À 20H30 À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MADAME

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SONT ABSENTS :

- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2009-10-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 27 octobre 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 6 octobre 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Locaux – État d'avancement
 - 5.1.1 Lot 1 – Démolition et démantèlement
 - 5.1.2 Lot 2 – Enveloppe extérieure
 - 5.1.3 Lot 2.1 – Enlèvement de la dalle de béton et du réservoir
 - 5.1.4 Lot 2.2 – Conduites d'aqueduc, d'égout et électrique
 - 5.1.5 Lot 3 – Aménagement intérieur (Plans préliminaires)
 - 5.1.5.1 Offre à la CRÉ
 - 5.1.5.2 Autres locataires

- 5.2 Budget 2009
 - 5.2.1 Nomination des membres du comité
 - 5.2.2 Dates de rencontre pour travaux
- 5.3 Chemin de fer Québec Central
- 5.4 Activités du bureau du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à Montmagny
- 5.5 Boues de fosses septiques
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Schéma d'aménagement
 - 6.2 Gestion intégrée des oies
 - 6.3 Modification à la réglementation d'urbanisme
 - 6.4 Transport collectif
 - 6.5 OCDE
 - 6.6 Gestion intégrée par bassin versant
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Invitation – Journée de sensibilisation
- 8. FINANCES
 - 8.1 État des revenus et dépenses au 22 octobre 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 CSP – Prochain colloque
- 10. VARIA OUVERT
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 6 OCTOBRE 2009

2009-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 6 octobre 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 LOCAUX – ÉTAT D'AVANCEMENT

Une esquisse du bâtiment est déposée au Conseil de la MRC de Montmagny.

5.1.1 LOT 1 – DÉMOLITION ET DÉMANTÈLEMENT

Le démantèlement du bloc D est presque terminé, à l'exception de l'ascenseur qui demeurera encore sur place d'un commun accord entre la MRC et le propriétaire de celle-ci.

5.1.2 LOT 2 – ENVELOPPE EXTÉRIEURE

Les travaux ont débuté pour la toiture et pour la maçonnerie (lavage dans un premier temps).

5.1.3 LOT 2.1 – ENLÈVEMENT DE LA DALLE DE BÉTON ET DU RÉSERVOIR

Pour les travaux d'enlèvement de la dalle et du réservoir de mazout, nous avons reçu les plans et devis. L'invitation à soumissionner sera expédiée d'ici peu, soit dès qu'Hydro-Québec aura fait connaître sa position en ce qui concerne le raccordement électrique de l'entreprise Les Presses du fleuve.

5.1.4 LOT 2.2 – CONDUITS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET ÉLECTRIQUE

Actuellement, il y aurait un consensus par Hydro-Québec pour desservir la MRC et le nouveau propriétaire du reste du bâtiment nouvellement vendu à l'encan selon des coûts estimés à 83 740 \$. La MRC serait responsable des invitations à soumissionner.

La MRC est disposée à payer jusqu'à contribution de 17 500 \$ des coûts prévus pour l'ensemble des travaux d'infrastructures électriques, le solde étant à la charge de l'autre propriétaire requérant les travaux.

Chacun paierait ses propres frais de raccordement électrique du socle jusqu'à sa chambre électrique respective.

Tel qu'entendu, la MRC cèdera une servitude à l'autre propriétaire et celui-ci cèdera une servitude à la MRC pour permettre le passage des conduites souterraines communes.

5.1.5 LOT 3 – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR (PLANS PRÉLIMINAIRES)

5.1.5.1 Offre à la CRÉ

La proposition de la MRC de Montmagny a été déposée à la CRÉ tel que convenu, suite au processus d'appel d'offres public.

5.1.5.2 Autres locataires

Nous avons reçu les plans préliminaires. Certains commentaires sont faits à l'architecte pour correction en vue de la présentation au Comité des locaux pour discussions.

5.2 BUDGET 2009

5.2.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ

2009-10-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les membres du Comité « Budget 2010 », lequel est un comité rémunéré, soient :

- M. Rosario Bossé, préfet adjoint;
- M. Jean-Guy Desrosiers, maire, Ville de Montmagny;
- M. Gilles Giroux, maire, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;

- M. Émile Tanguay, maire, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy (M. Réal Bolduc sera le remplaçant en cas d'absence de M. Tanguay);
- M. Pierre Thibaudeau, maire, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

ADOPTÉ

5.2.2 DATES DE RENCONTRE POUR TRAVAUX

Un calendrier de travail est remis aux membres du comité pour le budget.

L'objectif est le dépôt du budget en vue qu'il soit adopté le 25 novembre 2009, tel que le prévoit la loi.

5.3 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Une première rencontre du Comité de commercialisation a eu lieu le 21 octobre dernier.

Un des principaux objectifs que le comité s'est donné est à l'effet que le dossier avance rapidement. Par contre, tous s'entendent que, de façon réaliste, le dossier doit être envisagé dans une perspective de desserte au cours des prochaines années car plusieurs éléments doivent être travaillés, notamment l'embauche d'un chargé de projet, la réalisation d'une étude de préfaisabilité auprès des industries à fort potentiel pour le transport par train (étude des processus), l'accessibilité à des « siding » et les échanges avec le CN.

La prochaine rencontre aura lieu le 28 octobre prochain afin de définir les étapes et le devis pour l'embauche d'un chargé de projet et d'un spécialiste ferroviaire (pour les processus). La directrice générale de la MRC fait partie de ce comité considérant qu'elle a rédigé l'étude de viabilité du Tronçon Chaudière.

5.4 ACTIVITÉS DU BUREAU DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION À MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT un sentiment de menace récurrent qui plane sur la permanence d'un bureau du MDEIE avec des professionnels et du personnel de soutien à Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la région ait dû intervenir à quelques reprises auprès des autorités au cours des dernières années afin d'éviter la fermeture du bureau du MDEIE à Montmagny;
- CONSIDÉRANT les besoins des industriels de la région de Montmagny-L'Islet pour les services des professionnels et du personnel de soutien du MDEIE;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est reconnue, pour une large partie de son territoire, comme zone mono-industrielle et que des efforts de diversification sont en place, générant des demandes supplémentaires de soutien technique et financier auprès des employés du bureau du MDEIE à Montmagny;
- CONSIDÉRANT la nécessité pour nos industriels et nos municipalités qui sont en démarche de diversification que les professionnels et le personnel de soutien du MDEIE soient à proximité et non situés dans

l'ouest de la Chaudière-Appalaches pour les desservir et ce, afin d'être en relation plus étroite avec leurs besoins;

- CONSIDÉRANT la décision d'abolir un poste de soutien administratif au bureau du MDEIE à Montmagny;

2009-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse parvenir au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à Montmagny et au député de Montmagny-L'Islet la demande formelle de la région :

- que soit maintenu les services du MDEIE à Montmagny et ce, sans perte d'emploi;
- que soit ajouté un professionnel au sein de l'équipe de Montmagny-L'Islet;
- que les services du MDEIE soient offerts à partir d'une place d'affaires en lien avec des services aux entreprises.

ADOPTÉ

5.5 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Un rapport d'étape est remis aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny. La première tournée est complétée actuellement et l'entrepreneur est à refaire une deuxième tournée selon les directives de visites de la chargée de projet.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Le coordonnateur à l'aménagement présente le rapport de consultation incluant les cartes illustrant les demandes issues de cette consultation publique, les réactions préliminaires des analystes de la CPTAQ rencontrés et les recommandations d'ajustements à inclure à la dernière version du schéma d'aménagement.

Les membres du conseil échangent sur les bien-fondés des demandes respectives et estiment que la MRC est prête à initier les discussions avec la CPTAQ.

2009-10-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny entérine le rapport de consultation du PSAR II présenté par le coordonnateur à l'aménagement et autorise celui-ci à présenter la position de la MRC qui inclut les modifications présentées dans le rapport de consultation, aux analystes de la CPTAQ.

ADOPTÉ

6.2 GESTION INTÉGRÉE DES OIES

Voici le plan d'action convenu entre le coordonnateur à l'aménagement et l'agent de développement de la CRÉ Chaudière-Appalaches afin de mettre en œuvre le projet d'entente spécifique sur la gestion intégrée des oies.

Mars 2008 :

Production du rapport du Service canadien de la Faune.

Plan de gestion intégrée de la grande oie des neiges.

Consultation : UPA, MRC, chasseurs, pourvoyeurs, tourisme, ministères, ornithologues, festivals, etc.

Bilan :

- Pression importante sur les marais naturels;
- Dommages importants sur les terres agricoles en constante croissance;
- Introduction de nouvelles méthodes de contrôle (chasse printanière, effarouchement);
- Adaptation des oies aux mesures de contrôle (dispersion, nouveaux types de dommages agricoles);
- Ajustements nécessaires aux aires de gagnage;
- Reprise de l'évolution rapide de la population d'oies (1,4M d'individus en 2009);
- Baisse de la popularité de la chasse à l'oie malgré toutes les attentes envers la chasse comme moyen de contrôle;
- Besoin de rétablir l'équilibre entre l'agriculture, l'ornithologie et la chasse.

Propositions :

- Effarouchement maintenu à la demande des agriculteurs;
- Développer des cultures attrayantes;
- Rechercher des terres pour la production de nourriture pour les oies prioritairement aux autres cultures;
- Programme de compensation adéquat là où il y a des efforts de gestion intégrée;
- Modifications de modalité de récolte (dates, territoires, aires de repos, limites de zone d'interdiction de chasse);
- Profiter des programmes d'acquisition de territoires à des fins fauniques.

Juin 2009 :

Priorisation par la CRÉ de réaliser une entente spécifique sur la gestion intégrée de la grande oie des neiges.

15 octobre :

Annonce aux partenaires gouvernementaux du projet d'entente spécifique.

4 novembre - Réunion du CLD de la MRC de Montmagny :

Autorisation pour budget afin de réaliser les documents nécessaires à la préparation de l'entente spécifique.

19 novembre :

- Présentation du rapport du SCF (à confirmer);
- Rencontre du comité technique des acteurs régionaux afin de définir les objets de la future entente;
- Clarification des attentes et des engagements des partenaires.

8 décembre :

- Poursuite de la définition des engagements des partenaires;
- Définition des actions et du budget prévisionnel;
- Élaboration d'un calendrier de travail pour janvier et février.

4 février :

Dépôt au conseil d'administration de la CRÉ du suivi des travaux sur la préparation de l'entente spécifique sur la gestion de la grande oie des neiges.

9 ou 10 mars 2010 :

Présentation du projet à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

25 mars 2010 :

Résolution pour autoriser entente et signature par la CRÉ.

Partenaires sollicités :

- ATR Chaudière-Appalaches;
- CLD de la MRC de Montmagny;
- Financière agricole;
- MAPAQ;
- UPA Côte-du-Sud et autres;
- MRNF (ZEC);
- SCF (Environnement Canada);
- Fédération des pourvoiries du Québec;
- Canards illimités;
- Fédération de la faune du Québec;
- Québec oiseaux;
- MRC de Montmagny et autres.

Comité adviseur scientifique :

M. Jean-François Giroux, M. Gilles Gauthier, M. Serge Villeneuve (personnes ressources)

6.3 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Pas de nouvelle demande de conformité pour une modification de réglementation d'urbanisme.

6.4 TRANSPORT COLLECTIF

Le projet de circuits urbains sur le territoire de la Ville de Montmagny avec prolongement d'un circuit vers Cap-Saint-Ignace est maintenant en place. L'horaire a été envoyé à chacune des adresses de la Ville de Montmagny.

Six points de vente des billets sont en place à Montmagny et un à Cap-Saint-Ignace.

Les circuits ont été tracés afin de relier les zones résidentielles de l'ouest, du sud et de l'est de la ville aux huit points suivants : CLSC, cégep, centre-ville, Boulevard Taché, IGA COOP, Galeries Montmagny, caisse populaire et hôpital.

Un affichage des arrêts sur le terrain a également été réalisé dans la Ville de Montmagny (plus d'une centaine d'arrêts) et à Cap-Saint-Ignace (6).

6.5 OCDE

Le jeudi 15 octobre dernier, près d'une vingtaine de personnes participant à une conférence annuelle sur le développement rural organisée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ont complété leur formation en faisant une halte dans la région. Les participants provenaient de la Corée, de la Finlande, des Pays-Bas, de la France, du Royaume-Uni, de la Russie, du Canada et du Québec (MAMROT).

Les participants ont été accueillis à la Pourvoirie Daaquam et quatre conférenciers ont présenté des projets réalisés sur le territoire la MRC de Montmagny. Le thème choisi par les organisateurs était la mise en place de produits touristiques à saveur internationale dans des milieux ruraux. Le Parc régional des Appalaches, l'International de traîneaux à chiens, le Carrefour mondial de l'accordéon et Fortissimus ont été présentés par les représentants de chacune des organisations.

6.6 GESTION INTÉGRÉE PAR BASSIN VERSANT

Les membres du Conseil de la MRC et des municipalités touchées par le bassin versant des rivières se déversant dans le Fleuve Saint-Laurent (ex. : Rivière du Sud, Bras-Saint-Nicolas, Corriveau, Fortin, Tanguay, etc.) sont invités à participer à l'assemblée générale du nouvel organisme de Bassin versant de la Côte-du-Sud qui aura lieu le jeudi 12 novembre 2009 à 19h30 à l'Hôtel Motel 232 sur le Chemin des Poirier.

Pour le territoire de la MRC de Montmagny :

- la MRC aura à nommer un représentant élu (membre du Conseil de la MRC ou d'une municipalité);
- l'UPA de la Côte-du-Sud nommera un représentant;
- La forêt privée nommera un représentant lors de l'assemblée;
- La forêt publique nommera un représentant lors de l'assemblée (ex. : Yves Dumas de FORAP);
- Le COBAVERS a nommé Louis-Mathieu Fréchette de la Ville de Montmagny;
- Les intervenants récréotouristiques nommeront un représentant lors de l'assemblée;
- Les intervenants « Commerce, énergie, industrie » (ex. : Mme de Énergex pour le barrage de Montmagny).

Pour les municipalités du Bassin versant de la Rivière Saint-Jean, soit : Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beuregard, Saint-Just-de-Bretonnières et Lac-Frontière ainsi que Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-de-Patton (ces deux dernières sont dans les deux bassins versants : du Sud et Saint-Jean), il faudra s'assurer que ce territoire puisse profiter des services et argents disponibles pour la protection et la mise en valeur des lacs et des rivières dans le cadre du Programme de gestion par bassin versant.

7. CORRESPONDANCE

7.1 INVITATION – JOURNÉE DE SENSIBILISATION

Le CLD de la MRC de Montmagny, conjointement avec le CLD de la MRC de L'Islet, organise une journée de l'entrepreneuriat collectif le 4 novembre 2009 à Tourville.

8. FINANCES

8.1 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 22 OCTOBRE 2009

Un état des revenus et dépenses en date du 22 octobre 2009 est déposé aux membres du Conseil de la MRC.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 CSP – PROCHAIN COLLOQUE

Les membres du Conseil de la MRC sont invités à compléter et faire parvenir leurs commentaires par le biais du sondage pour les sujets à mettre à l'agenda du prochain colloque des Comités de sécurité publique.

10. VARIA OUVERT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-10-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h35.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

